

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT

N° CF7

présenté par
M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet et M. Tryzna

ARTICLE 34 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.